

Congé de proche aidant : l'entreprise peut mieux faire !



Le congé de proche aidant, peu connu des salariés, vient d'être amélioré par le législateur, mais Il peut l'être encore plus via des négociations et un accord d'entreprise.



**Demandez avec nous l'ouverture de
négociations sur ce point !**



Nous le savons tous: l'allongement de l'espérance de vie et les progrès de la médecine entraînent une augmentation rapide du nombre de personnes en situation de dépendance ou en besoin d'aide. En France, plus de 8 millions de personnes, dont au moins la moitié en activité professionnelle, accompagnent un proche malade ou dépendant. Dans l'avenir, nous serons probablement tous des « aidants » au cours de notre carrière professionnelle.

Or, les aidants, nos héros du quotidien, sont trop souvent confrontés à l'obligation dramatique de choisir entre leur position d'aidant et leur situation professionnelle, avec des conséquences non négligeables sur l'absentéisme, la perte de rémunération, la future retraite, ...

Être pleinement productif dans son emploi et s'occuper d'un proche avant ou après le travail est un vrai parcours du combattant au quotidien, qui n'est pas sans impact sur la santé de l'aidant. En effet, les statistiques montrent que 50 % des aidants familiaux décèdent avant les proches qu'ils aident, suite à des pathologies d'épuisement. Préserver les aidants est aujourd'hui un vrai enjeu sociétal !



La CFE-CGC a toujours défendu les droits des proches- aidants



Rejoignez **CFE-CGC FERROVIAIRE** pour
👉 demander avec nous l'ouverture de 👈
négociations sur le congé aidant.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !



CFE-CGC FERROVIAIRE
Notre A.D.N. est de **VOUS** défendre avec
le concept « gagnant -gagnant » !

Rejoignez-nous !

CFE-CGC FERROVIAIRE EST LE SEUL SYNDICAT COMPOSE EXCLUSIVEMENT
D'AGENTS DE MAITRISE ET DE CADRES.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS...

Valeurs



Adhésion



Avantages



Page Web

